



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E62364

VALABLE JUSQU'AU 30/09/2026

ÉDITÉ LE

30/07/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1977

Forme juridique : SARL

Capital : 11 454

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MULHOUSE 77 B 200

Siret : 311 232 490 00038

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 3210 02 02 0

Assurance Responsabilité Travaux :

CAMBTP 1/244616

Assurance Responsabilité Civile :

CAMBTP 1/244616

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2025

Raison sociale : ETABLISSEMENTS VOGEL

1 RUE DES ERABLES
ZONE ARTISANALE LES FORETS
68220 ATTENSCHWILLER

Téléphone : 03 89 69 84 95

Fax :

Portable : 0685424221

Site Internet : www.charpentes-vogel.fr

E-mail : contact@charpentes-vogel.fr

Responsabilité légale :

VOGEL BRUNO GÉRANT / VOGEL MARC GÉRANT

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	03/07/2023
2361	Fabrication et pose de bâtiments à ossature bois (Technicité courante) Mention RGE	13/06/2024
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	03/07/2023
5911	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	01/10/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	04/07/2022
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	03/07/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	04/04/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.